

Réunion du Conseil Municipal

Du 22 septembre 2021 à 19 heures

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 17 septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUDON

Sont présents : Jean ALBARET, Robert BOUDON, Laurent CAYREL, Cyrille COUMOUL, Monique DELFAU, Jean-Noël GILIBERT, Monique LOUVRIER, Sylvie VAISSADE

Représenté : Lucien CAVALIER par Sylvie VAISSADE

Excusés : Michel BOUDON, Jean-Pierre VAISSADE

Secrétaire de séance : Jean ALBARET

Ordre du jour

- Décisions modificatives
- Passage du budget annexe du Lotissement de la Parro en M57
- Présentation du plan de zonage du PLUI
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 30 juillet 2021.

(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Décisions modificatives

→ Budget du service eau et assainissement

Le maire expose que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget du service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
211 - 13	Achat terrains + indemnités agricoles	-7000.00	
2156 - 11	pompe réservoir Vayssières-Hautes + raccordement maison DELFAU Robert	5000.00	
2156 - 13	Travaux de mise en conformité des captages	-50790.00	
2156 - 17	Travaux AEP Lieutadès, les Mons ...	28580.00	
203 - 18	Diagnostic assainissement	22000.00	
131 - 17	Subvention d'équipement (DETR 2021)		42090.00
131 - 17	Subvention d'équipement (Budget principal)		-44300.00
TOTAL :		-2210.00	-2210.00

Le conseil municipal, approuve la décision modificative n°2/2021 du budget du service eau et assainissement de la commune.

(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)

→ Budget principal

Le maire expose que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget du service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6574	Subvention « Fête de la Terre »	150.00	
7472	Participation Région		150.00
TOTAL :		150.00	150.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2041642	Subvention au budget du service eau et assainissement	-44300.00	
2152 - 22	Réparation de voirie	44300.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		150.00	150.00

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°1/2021 du budget principal de la commune.

(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Passage du budget annexe du Lotissement de la Parro en M57**

Le maire rappelle la décision de candidater au passage à la comptabilité M57 à compter du 01/01/2022 pour le budget principal.

Il fait savoir qu'il serait souhaitable de basculer également à la M57 le budget annexe Lotissement de la Parro dès le 1/01/2022, budget actuellement en M14 comme le budget principal et sollicite l'accord du conseil.

Le conseil municipal donne son accord pour que la nouvelle nomenclature s'applique au 01/01/2022 aux deux budgets communaux tenus en M14 jusqu'en 2021, le budget principal et le budget annexe Lotissement.

(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Présentation du plan de zonage du PLUI**

Le maire présente le plan de zonage du PLUI et ouvre le débat.

Le conseil fait les propositions de zonage suivantes :

- *Porter en terrains constructibles*

Le Bourg : parcelle AB88 (1000 m² côté route)

Les Vayssières-Hautes : parcelle A646 (Bien de section)

Les Mons : parcelle C18

- *Porter en dents creuses*

Lagarde : parcelle D131

La Sauvetat : parcelle A680

Les Mazes : parcelles F631 et F635

- *À l'Hermet les parcelles 571 572 573 et 575 sont portées à tort en zone humide.*

Le conseil demande la confirmation que la carte communale sera applicable jusqu'en 2023.

(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

Il est proposé de prévoir la réparation de la porte de la cabane du cimetière.

Voir pour le nettoyage du terrain face à la fontaine (propriété Bouldoire).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 35.

Le Maire

Robert BOUDON,

Jean ALBARET,

Michel BOUDON,
(Absent excusé)

Lucien CAVALIER,
(Absent représenté)

Laurent CAYREL,

Cyrille COUMOUL,

Monique DELFAU,

Jean-Noël GILIBERT,

Monique LOUVRIER,

Jean-Pierre VAISSADE,
(Absent excusé)

Sylvie VAISSADE,